



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
12 DECEMBRE 2019

Présidence : **Monsieur Vincent GUILLET, Syndic**

Présents : **74 citoyennes et citoyens**

Se sont excusés : **M. Marius Kolly
M. Matthieu Papaux
Mme Jacqueline Perler
M. Marcel Berchier
M. et Mme Jean-Pierre et Mirella Clerc
M. Frédéric Waeber
M. et Mme Eric et Caroline Masotti**

Scrutateurs : **Monsieur Gérald Roulin
Madame Laurence Hänggi
Monsieur Thierry Chevalley**

Au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire. Il souhaite la bienvenue et remercie toutes les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée aux affaires communales. Il salue particulièrement celles et ceux pour qui c'est la première assemblée communale.

Il relève la présence de

Madame la Députée Sylvia Baiutti
Madame la Présidente de Paroisse, Murielle Sturny
Messieurs les Conseillers de Paroisse Bernard Peiry et Michel Waeber.

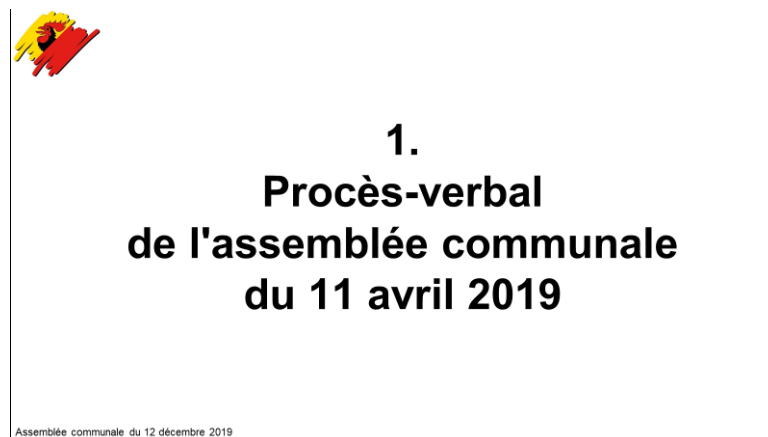
CONVOCATION : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 11 avril 2019.



Le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 avril 2019 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

2. Modification du coefficient d'impôt communal



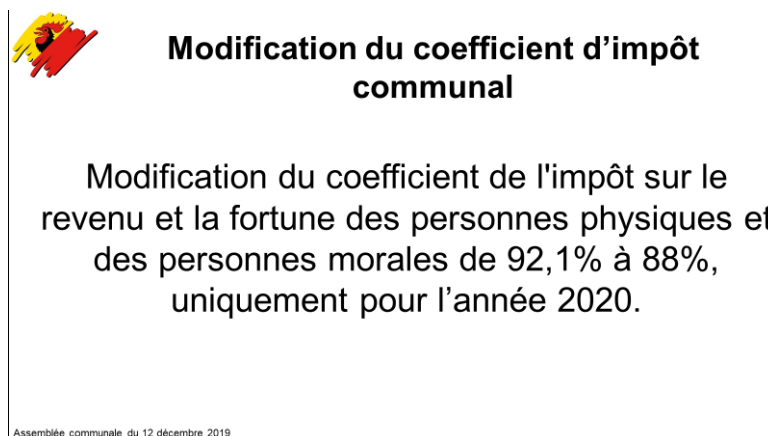
Pour le traitement du point 2 de l'ordre du jour, modification du coefficient d'impôt communal sur le revenu des personnes physiques et des personnes morales de 92,1 à 88% uniquement pour l'année 2020, M. Vincent Guillet donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous propose une baisse du coefficient d'impôt :

- La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales passe de 92.1 % à 88.00 %
- Pour l'année 2020 uniquement.

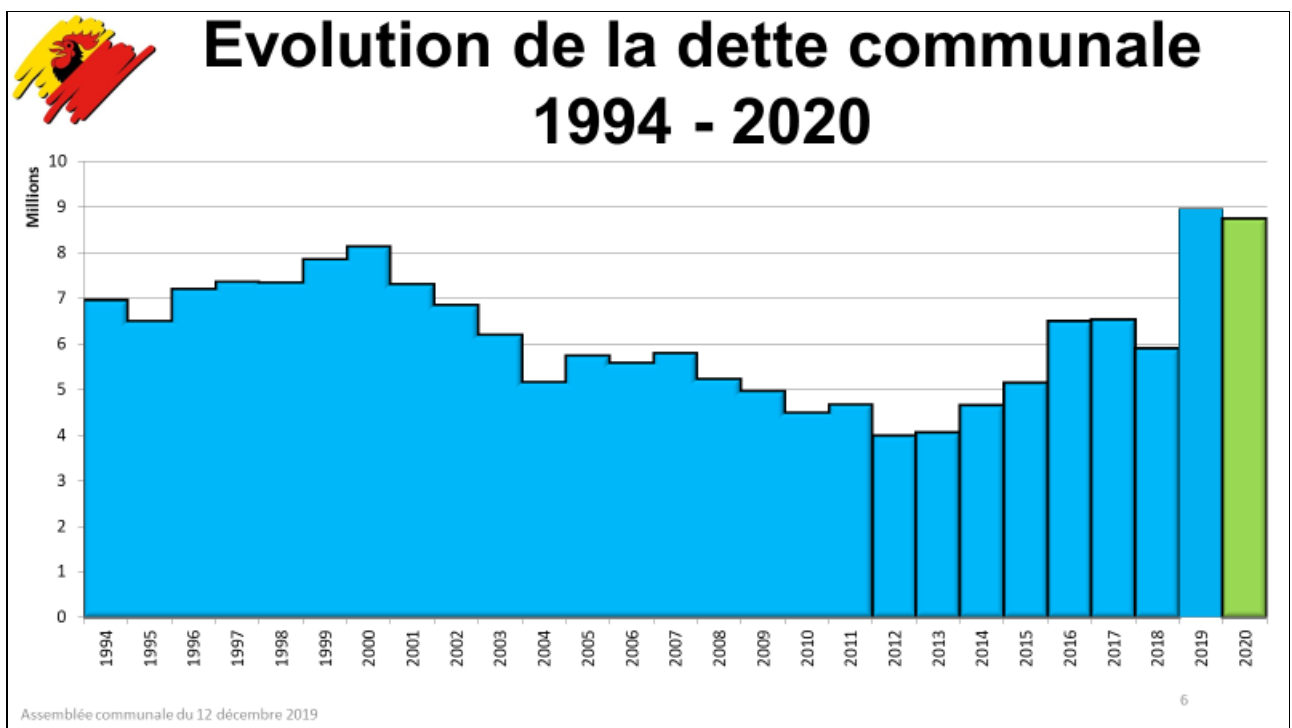
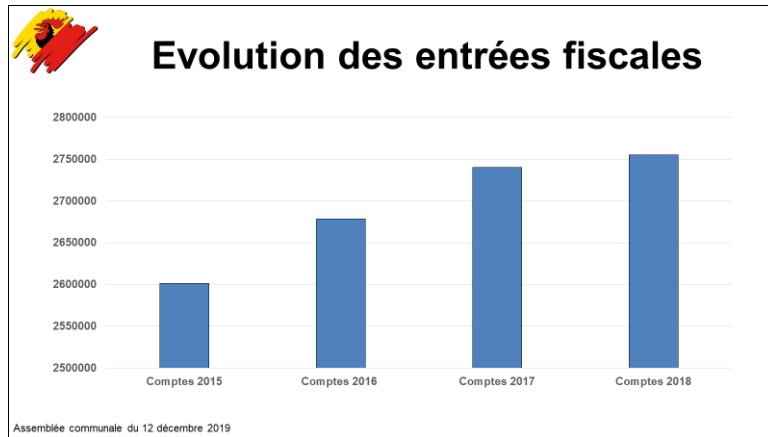


Le budget, que nous allons présenter au point 3, tient évidemment compte de cette modification et, malgré tout, présente un léger bénéfice.

Nous ne pouvons pas proposer une baisse durable car :

- La charge d'intérêt et amortissement de la déchetterie et du bâtiment édilitaire grèvera notre budget dès 2021.
- La réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) va probablement remettre en cause les montants de la péréquation financière intercommunale. Quelques communes contributrices ont déjà manifesté des volontés dans ce sens.

- Le Conseil d'Etat propose de réduire le taux d'impôt cantonal dès 2021. Selon la méthode de présentation, cela pourrait entraîner une baisse proportionnelle de nos revenus fiscaux.
- La nouvelle méthode comptable harmonisée (MCH2) entrera en vigueur le premier janvier 2021. Elle ne nous autorisera plus à présenter un budget déficitaire.
- Enfin, s'il est adopté, le projet cantonal de modification de la Caisse de Prévoyance, aura de lourdes conséquences sur notre budget 2022. La charge calculée par le Canton pour notre Commune indique un montant 181'559 francs, réparti dans les différents chapitres.



Merci pour votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Waeber pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



**Rapport de la commission financière
concernant la modification du coefficient
d'impôt communal pour les personnes
physiques et les personnes morales
de 92.1 % à 88.0 %,
uniquement pour l'année 2020.**

Assemblée communale du 12 décembre 2019

7

Rapport de la Commission financière

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable à la modification du coefficient d'impôt de 92.1% à 88% uniquement pour l'année 2020, selon la proposition du Conseil.

La baisse du coefficient d'impôt uniquement pour l'année 2020 a été prise en compte dans l'établissement du budget 2020. Nous relevons que :

- *Le budget est équilibré malgré cette baisse.*
- *L'estimation des revenus d'impôt a été faite selon les recommandations du Service Cantonal des Contributions.*
- *L'évolution positive du nombre de contribuables dans la commune compensera partiellement la baisse.*

*Une baisse durable du coefficient d'impôt n'est actuellement pas recommandée.
En effet :*

- *L'amortissement de l'investissement « déchetterie et bâtiment édilitaire » commencera uniquement dès l'exercice 2021. La charge additionnelle prévue sera d'environ 71'000.- Frs*
- *Les conséquences indirectes de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) sur la péréquation financière ne sont pas encore connues et pourraient nous impacter négativement. Pour mémoire, les revenus de la péréquation financière pour la commune sont de l'ordre d'un demi-million de Frs.*
- *Le Grand Conseil fribourgeois devra prochainement se prononcer sur une motion déposée demandant notamment une baisse de la charge fiscale sur la classe moyenne.*

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.



**Questions et vote
concernant la modification du coefficient
d'impôt communal pour les personnes
physiques et les personnes morales
de 92.1 % à 88.0 %,
uniquement pour l'année 2020.**

Assemblée communale du 12 décembre 2019

8

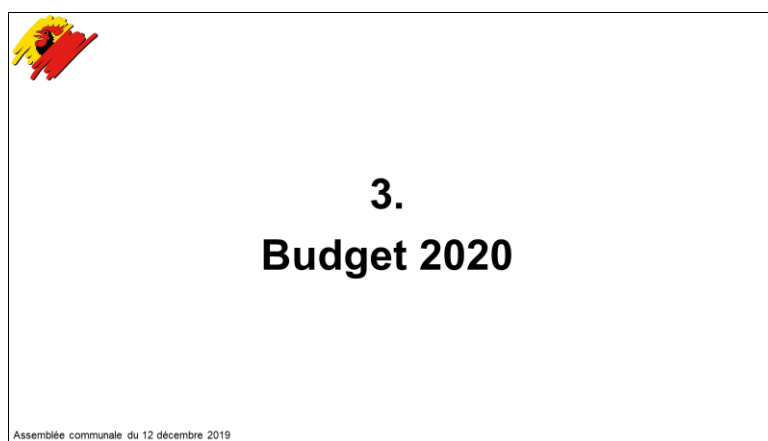
Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandé, M. Guillet passe au vote.

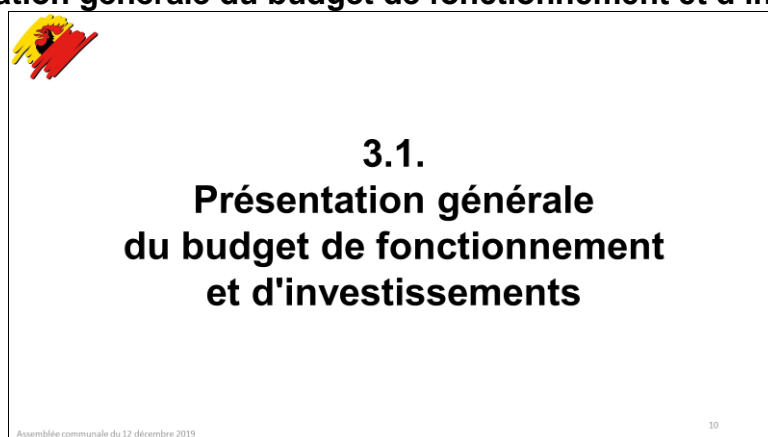
Vote : **La modification du coefficient d'impôt pour les personnes physiques et les personnes morales de 92.1 % à 88.0 %, uniquement pour l'année 2020, est acceptée par 72 oui, 0 non et 1 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

3. Budget 2020



3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements



M. Vincent Guillet passe au point 3.1 de l'ordre du jour.

Ce budget ne sera pas lu dans son intégralité puisque les citoyennes et citoyens ont pu prendre connaissance des chiffres détaillés par le biais des Chroniques treyvaliennes et du site internet de la commune. De plus, il était disponible au secrétariat communal.

Pour le traitement du point 3.1 de l'ordre du jour, présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements, M. Guillet donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

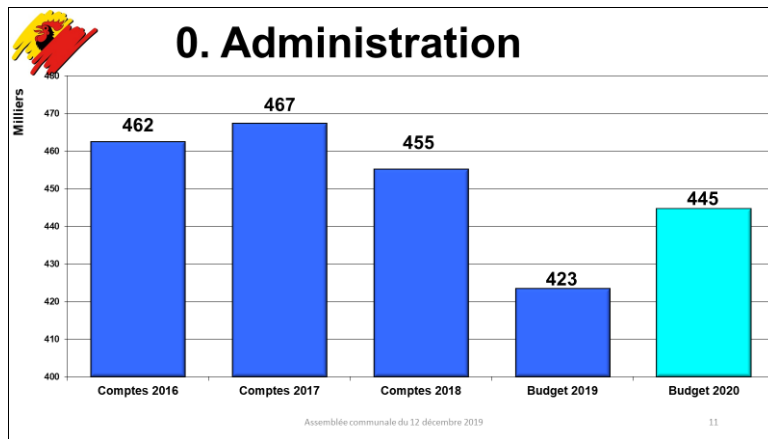
Présentation

Mesdames, Messieurs,

Vous avez déjà pu consulter le budget 2020 sur le site internet ainsi que sur les Chroniques Treyvaliennes.

Pour la présentation du budget de fonctionnement 2020, je vais vous indiquer pour chaque chapitre, la somme des charges, la somme des produits et l'excédent de charge. Vous pourrez suivre à l'écran la variation de cet excédent au fil des années.

Je vous donnerai des explications sur quelques points précis.



	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION	Fr. 456'730.00	Fr. 12'050.00	Fr. 444'680.00

02.312.00 Eau, énergie, PPE

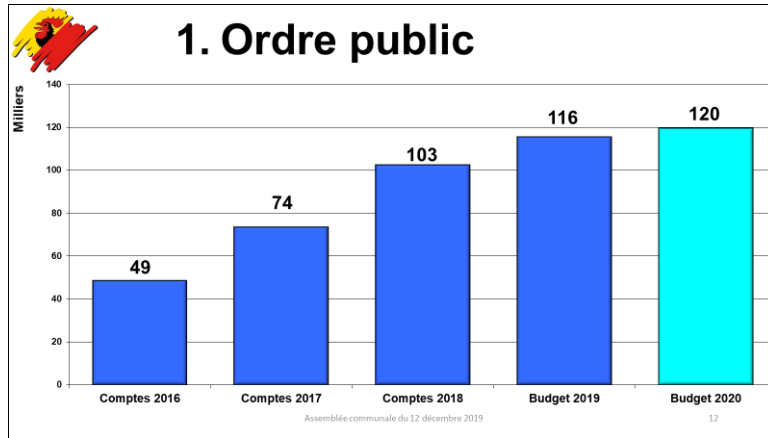
Charges : Fr. 22'680.00 (Budget 2019 : 14'200.00)

Il est prévu ici, en plus du standard, des travaux de plâtrage et de peinture et le remplacement des luminaires dans les locaux de l'administration communale.

02.315.00 Entretien machines et mobilier bureau

Produits : Fr. 34'500.00 (Budget 2019 : 22'650.00)

Le déplacement du serveur et l'adaptation de divers programmes informatiques sont inclus dans ce point pour 14'400.00 francs.



	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE PUBLIC	Fr. 177'420.00	Fr. 57'850.00	Fr. 119'570.00

12.351.00 Part. Service des Curatelles

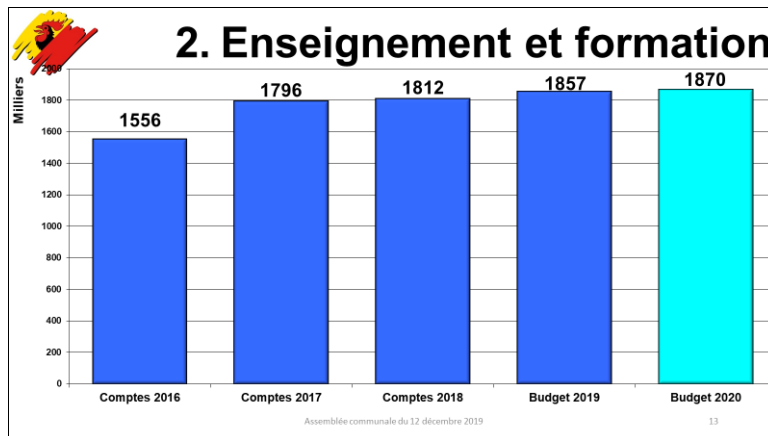
Charges Fr. 57'300.00 (Budget 2018 : 54'300.00)

L'augmentation continue des charges dans ce poste semble plus ou moins maîtrisée par la mise en route de l'Association de Communes pour le service des curatelles.

14.436.00 Remboursement de tiers

Produits Fr. 850.00

Ce montant correspond au remboursement des frais de téléphone par le corps des sapeurs-pompiers Petite-Sarine. (CSPiPS)



	Charges	Produits	Exc. de charges
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Fr. 1'964'470.00	Fr. 94'320.00	Fr. 1'870'150.00

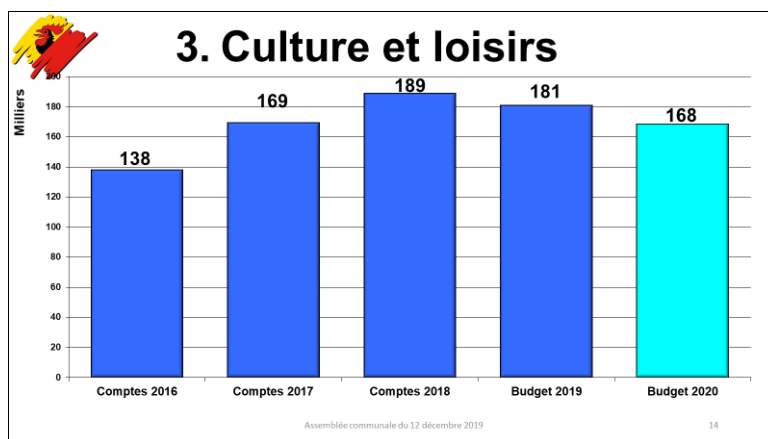
21.351.00 Part. dép. cant. classes primaires

Charges : Fr. 454'800.00

Ce chiffre nous est communiqué par le SRes, (service de l'enseignement) selon population légale. En hausse de 28'470.00 ou 7% par rapport au budget 2019.

29.301.00 Traitement du personnel de conciergerie

Charges : Fr. 64'300.00 (Budget 2019 : 49'000.00)



	Charges	Produits	Exc. de charges
3 CULTURE ET LOISIRS	Fr. 171'230.00	Fr. 2'740.00	Fr. 168'490.00

30.351.00 Part. dép. du Conservatoire

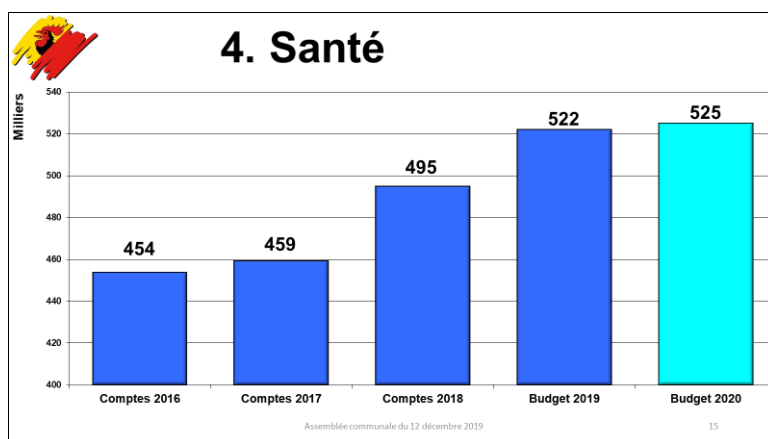
Charges : Fr. 41'450.00

Montant communiqué par le Conservatoire. Moins 10'000 francs par rapport à 2019, moins 23'000 francs par rapport à 2018.

34.314.01 Entretien halle gymnastique

Charges : Fr. 13'740.00

Ce chiffre comprend également le remplacement des anneaux ainsi que le contrôle sanitaire des douches. (Budget 2019 : 14'800.00)



	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr. 531'600.00	Fr. 6'500.00	Fr. 525'100.00

40.351.01 Contribution aux coûts résiduels des soins

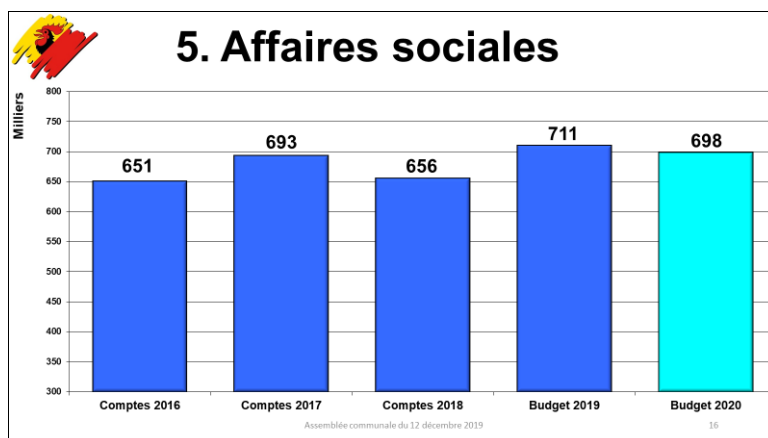
Charges : Fr. 3'830.00

Ce chiffre nous est communiqué par le Service de la santé publique. L'augmentation est de 2'230 francs, ou 139 % par rapport au budget 2019.

44.352.01 Part. aux indemnités forfaitaires

Charges : Fr. 55'720.00

Ce chiffre provient du Réseau Santé Sarine. L'augmentation annuelle de 12% correspond à un montant de 5'920.00 francs.



	Charges	Produits	Exc. de charges
5 AFFAIRES SOCIALES	Fr. 700'850.00	Fr. 2'430.00	Fr. 698'420.00

54.365.00 Subventions aux crèches et garderies d'enfants

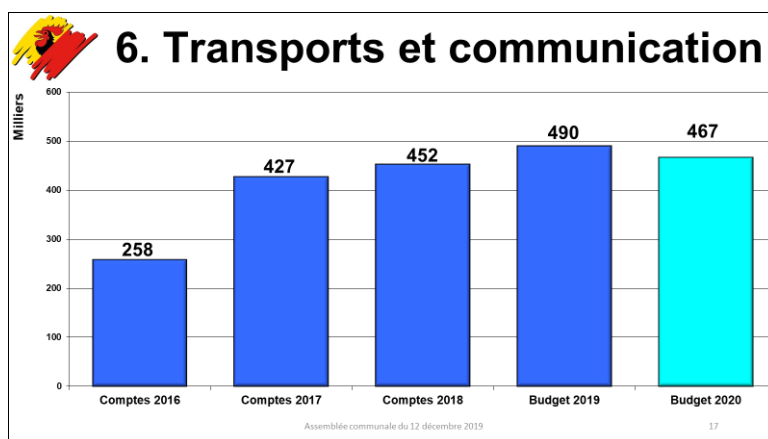
Charges : Fr. 25'000.00

Le montant a été adapté selon les comptes en cours. Le nombre d'enfants placés est en baisse.
(Budget 2019 : 40'000.00)

56.365.00 Subsidés pour les HLM

Charges : Fr. 0.00

Nous n'avons plus de charge dans ce poste. Les subventions ont pris fin en 2019.



	Charges	Produits	Exc. de charges
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr. 495'240.00	Fr. 28'300.00	Fr. 466'940.00

62.301.00 Traitement du personnel édilitaire + auxiliaires

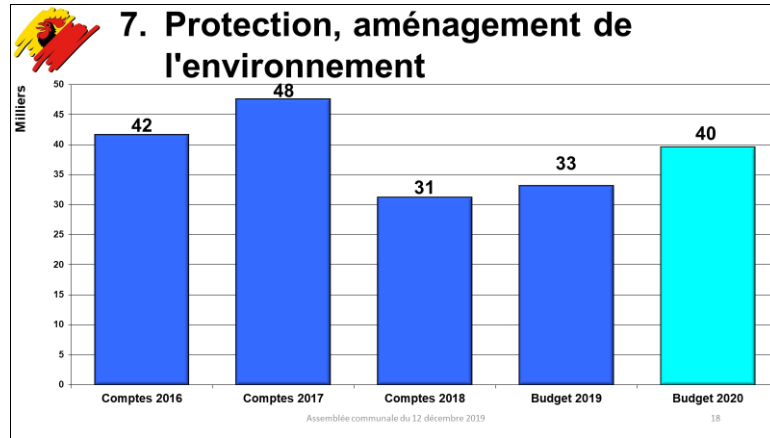
Charges: Fr. 88'450.00

Dès 2020, les salaires et charges sociales du service édilitaire seront imputés directement dans les départements concernés. C'est pourquoi dans ce département, la masse salariale baisse.

62.314.00 Entretien des routes

Charges: Fr. 60'000.00

Ce montant inclus 25'000 francs pour la réfection de la passerelle de l'étang des Lécheires.



	Charges	Produits	Exc. de charges
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 540'750.00	Fr. 501'160.00	Fr. 39'590.00

70.314.00 Entretien et rénovation des installations EP

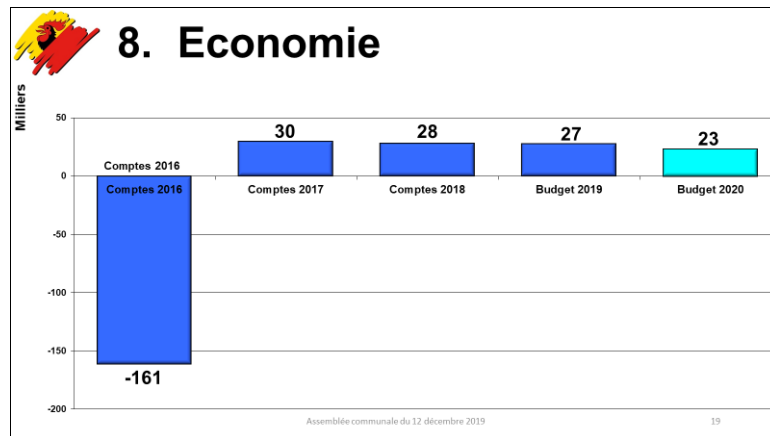
Charges : Fr. 49'000.00

En plus de l'entretien courant, il est prévu un repérage des fuites, l'installation de 10 compteurs et l'adaptation du programme de facturation de l'eau potable.

72.318.00 Frais de ramassage, ordures ménagères

Charges : Fr. 18'500.00

Le montant a été adapté selon les comptes en cours. Le montant est en baisse suite à la mise en service de la benne compacteuse. (Budget 2019 : 30'000.00)



	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE	Fr. 23'340.00	Fr. 0.00	Fr. 23'340.00

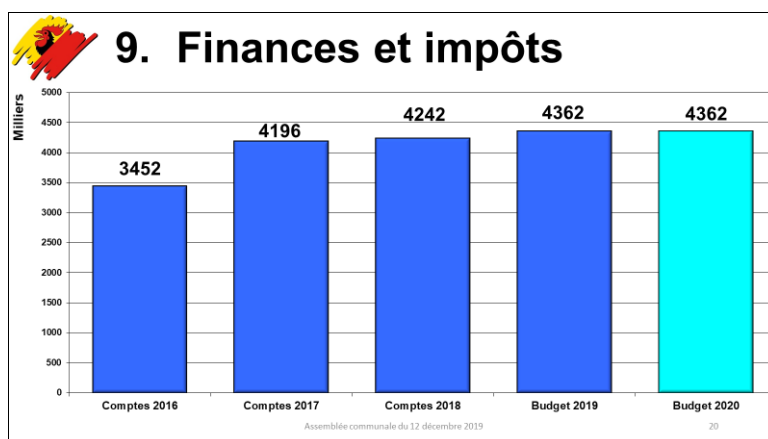
Ce chapitre est très stable d'une année à l'autre.

810.352.03 Part. Corporation « Forêts-Sarine »

Charges : Fr. 9'550.00

Ce chiffre nous est communiqué par la Corporation « Forêts-Sarine ». Il est en baisse. En 2019 : 13'600 francs.

Pour rappel en 2016, c'est un montant de 193'000 francs qui nous a été remboursé. Il s'agissait de notre participation à la Corporation forestière Sarine rive droite, dissoute au profit de Forêts-Sarine. C'est pour cette raison que la colonne 2016 indique un produit pour ce chapitre.



	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 1'710'665.00	Fr. 6'072'340.00	Fr. 4'361'675.00

90.401.02 RFFA – montant compensatoire


Produits : Fr. 9'500.00

Suite à la mise en œuvre de la RFFA qui a entraîné une baisse des impôts pour les personnes morales, ce montant octroyé par le Canton, est sensé compenser, légèrement, la perte fiscale.

942.314.06 Entretien immeuble La Treyjoyeuse

Charges : Fr. 16'460.00

En plus de l'ordinaire, ce montant comprend 5'500 francs pour la pose de volets roulants sur 5 Velux.



Budget de fonctionnement

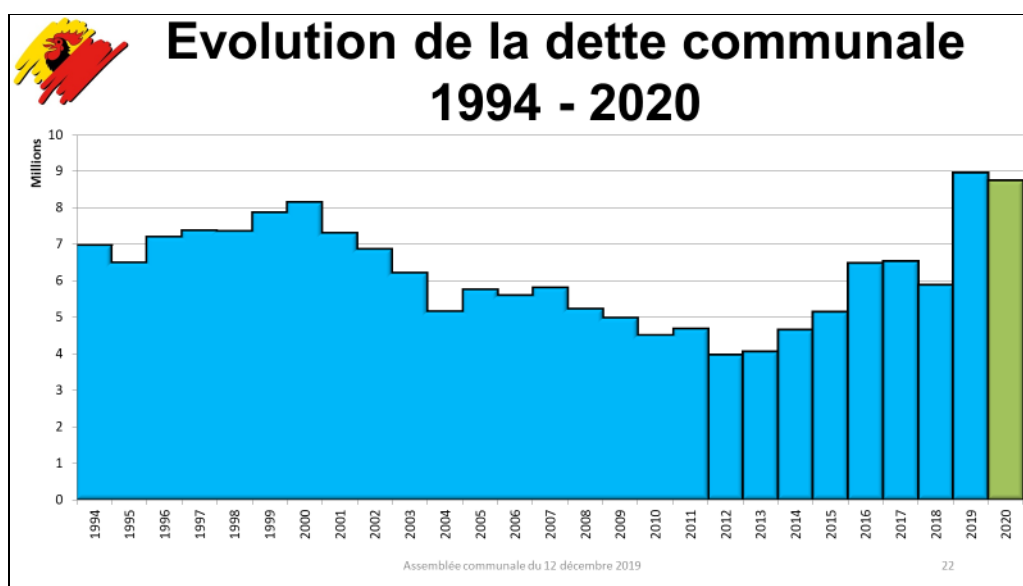
Total des charges	Fr. 6'772'295.—
Total des produits	<u>Fr. 6'777'690.—</u>
Excédent de produits	Fr. 5'395.—

Assemblée communale du 12 décembre 2019 21

	Charges	Produits	Exc. de produits
TOTALISATION	Fr. 6'772'295.00	Fr. 6'777'690.00	Fr. 5'395.00


Soit 0.08 %

Evolution de la dette communale



La situation à fin 2020 est estimée à partir de la situation fin 2019, plus les nouveaux crédits à hauteur de 235'640 francs, moins les amortissements obligatoires prévus au budget 451'730.00 francs.

Dette nette au 31.12.2020 8'742'687.50
 Dette nette par habitant (1470 habitants) 5'947.00



Budget d'investissements

Total des charges	Fr. 2'277'000.—
Total des produits	<u>Fr. 1'129'380.—</u>
Excédent de charges	Fr. 1'147'620.—

Assemblée communale du 12 décembre 2019 23

Le budget comprend des reports d'investissement des années précédentes et les taxes de raccordement pour l'eau potable et les eaux usées.

Les nouveaux investissements seront détaillés aux points 3.2, 3.3 et 3.4 de l'assemblée.

Le total des investissements nous donne

	Charges	Produits	Exc. de charges
Investissements	Fr. 2'277.000.00	Fr. 1'129'380.00	Fr. 1'147.620.00

Cet excédent comprend donc les nouveaux investissements et les reports.

Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Waeber pour ses présentations.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

L'examen du budget par la Commission Financière consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable. Le budget de fonctionnement 2019 présente des charges de CHF 6'772'295.- et des revenus de CHF 6'777'690.- ; le bénéfice en découlant est de CHF 5'395.-.

Malgré la baisse de l'impôt proposée, nous nous réjouissons de constater un léger bénéfice. Avec l'introduction du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), la présentation d'un budget équilibré sera obligatoire dès 2021.

Nous relevons dans ce budget les principaux éléments suivants :

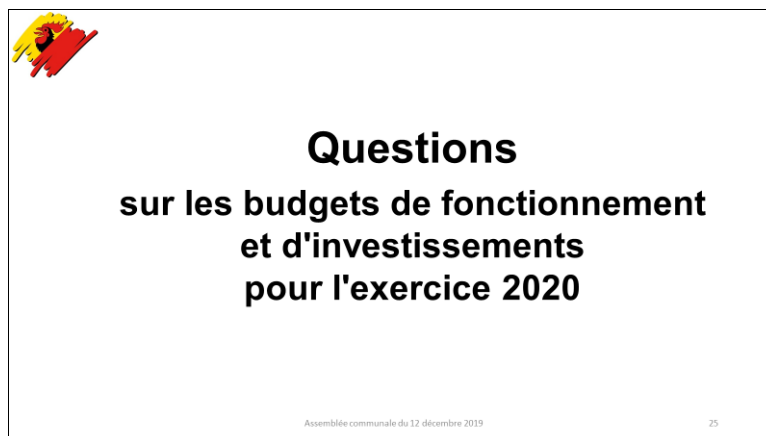
- La tenue des charges reste un exercice difficile à réaliser et le pouvoir de décision n'est pas toujours auprès du Conseil Communal. En effet les charges liées représentent une part importante des dépenses communales. Les charges sous la gestion directe du Conseil Communal sont globalement inférieures au budget 2019 et très proches des comptes 2018.*
- Conformément aux normes comptables en vigueur dans le secteur publique, les charges d'amortissements liées à l'investissement « déchetterie et bâtiment édilitaire » commenceront uniquement dès l'exercice 2021.*
- La loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Les conséquences financières directes planifiées pour notre commune seront une baisse des recettes de l'impôt sur les personnes morales de 42'200.- Frs, partiellement compensées par une contribution fédérale de 9'500.- Frs. Nous rappelons que le Canton de Fribourg avait choisi de baisser son taux d'imposition du bénéfice pour toutes les entreprises.*

L'examen des propositions de dépenses d'investissement par la Commission Financière consiste à vérifier si les moyens financiers mis en œuvre répondent de manière économique et efficace au but recherché.

- Globalement nous relevons que les investissements ont été réduits au strict minimum.*

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement et d'investissements 2020.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.



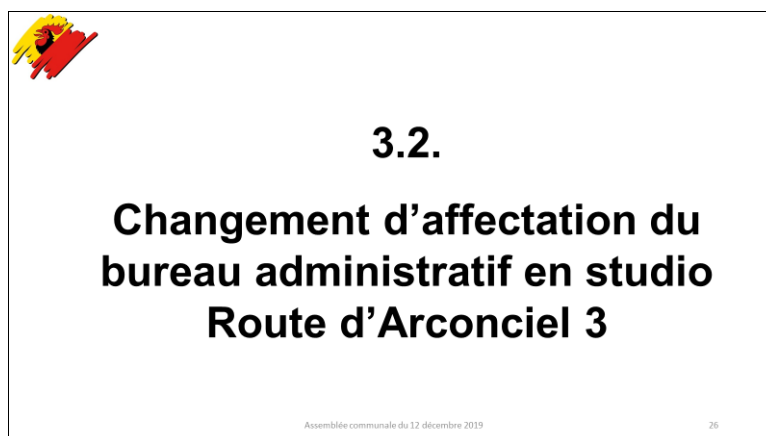
La parole est à l'Assemblée.

Question au sujet du budget de fonctionnement : aucune

Question au sujet du budget d'investissements : aucune

Les questions concernant les points 3.2, 3.3, 3.4 seront à poser après la présentation de chacun de ces points.

Ces deux budgets seront votés au point 3.5 de l'ordre du jour, soit après la présentation des points particuliers des investissements et les votes y relatifs.



3.2. Changement d'affectation du bureau administratif en studio – Route d'Arconciel 3

M. Vincent Guillet passe au point 3.2 de l'ordre du jour, changement d'affectation du bureau administratif en studio – Route d'Arconciel 3.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à Mme Chantal Freymond, responsable du dicastère des bâtiments.

Présentation



Changement d'affectation du bureau administratif en studio – Route d'Arconciel 3

La Commune possède une surface commerciale à côté du bureau communal à la Route d'Arconciel 3.

Le dernier locataire de ce bureau a résilié son bail en juin 2018.



Assemblée communale du 12 décembre 2019 27

La commune possède une surface commerciale à côté du bureau communal à la route d'Arconciel 3. Le dernier locataire de ce bureau a résilié son bail en juin 2018. Depuis lors, malgré de nombreuses annonces dans les médias, nous n'avons pas retrouvé de locataire.

Le Conseil communal vous propose donc de réaffecter ce bureau en un studio.




Changement d'affectation du bureau administratif en studio – Route d'Arconciel 3



Ce studio se composerait d'une vaste pièce lumineuse de 43 m² donnant sur un balcon de 13 m², d'une cuisinette et d'une salle de bain.

Assemblée communale du 12 décembre 2019 28

Ce studio se composerait d'une vaste pièce lumineuse de 31 m² donnant sur un balcon de 17 m², d'une kitchenette et d'une salle de bain. Nous pensons qu'il serait plus facile de louer cette surface comme habitation que comme bureau.



Changement d'affectation du bureau administratif en studio – Route d'Arconciel 3

Coûts de l'investissement

Installations électriques	Fr. 3'600.—
Installations sanitaires	Fr. 4'500.—
Cuisinette	Fr. 15'000.—
Menuiseries	Fr. 3'500.—
Carrelage	Fr. 1'500.—
Peinture	Fr. 4'500.—
Séparation de balcon	Fr. 1'000.—
Honoraires architecte	Fr. 7'000.—
Divers et imprévus	Fr. 1'400.—
Total TTC	Fr. 42'000.—

Assemblée communale du 12 décembre 2019 29



Changement d'affectation du bureau administratif en studio – Route d'Arconciel 3


Financement

Le coût de 42'000 francs est financé par un prélèvement sur la réserve libre.

Assemblée communale du 12 décembre 2019 30

M. Vincent Guillet remercie Mme Freymond pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



**Rapport de la Commission financière
concernant changement d'affectation du
bureau administratif en studio
Route d'Arconciel 3**

Assemblée communale du 12 décembre 2019 31

Rapport de la Commission financière


L'investissement de CHF 42'000.- prévu pour le changement d'affectation du bureau administratif en studio sera financé par un prélèvement sur la réserve libre.

La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.

Avez-vous des questions concernant l'investissement pour le changement d'affectation du bureau administratif en studio – Route d'Arconciel 3 ?



Changement d'affectation du bureau administratif en studio – Route d'Arconciel 3

**Questions
vote**

Financement par un
prélèvement sur réserve libre **Fr. 42'000.—**


Assemblée communale du 12 décembre 2019 32

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandé, M. Guillet passe au vote.

Vote : **L'investissement pour le changement d'affectation du bureau administratif en studio, Route d'Arconciel 3, pour un montant à financer de 42'000 francs, prélevé sur la réserve libre est accepté par 72 oui, 0 non et 1 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.



**3.3.
Ruisseau des Arbagnys
Mise à ciel ouvert**

Assemblée communale du 12 décembre 2019 33

3.3. Ruisseau des Arbagnys – mise à ciel ouvert

M. Vincent Guillet passe au point 3.3 de l'ordre du jour, ruisseau des Arbagnys – mise à ciel ouvert. Pour la présentation de ce point, il passe la parole à Monsieur Michel Bapst, responsable du dicastère de l'eau.

Présentation

 **Ruisseau des Arbagnys - mise à ciel ouvert**



Le ruisseau des Arbagnys prend sa source en amont du village. Il est sous tuyaux sur l'entier de sa traversée du village. La carte des dangers liés aux crues des cours d'eau montre des zones de dangers moyens sur les prés de La Planche et de La Batia, entre autres.

Assemblée communale du 12 décembre 2019 34

Mesdames et Messieurs,

Le ruisseau des Arbagnys prend sa source en amont du village. Il est sous tuyaux sur l'entier de sa traversée du village. La carte des dangers liés aux crues des cours d'eau montre des zones de dangers moyens sur les prés de La Planche et de La Batia entre autres.

Dans sa vision pour l'évacuation des eaux claires du village et pour faire suite aux derniers travaux réalisés, le Conseil Communal vous propose, comme investissement, l'ouverture du ruisseau des Arbagnys à ciel ouvert, depuis la route de Frontin jusqu'à la tête de ruisseau en contre bas de La Grande Planche.

 **Ruisseau des Arbagnys - mise à ciel ouvert**



L'ouverture du ruisseau des Arbagnys, depuis la route de Frontin jusqu'à la tête de ruisseau en contre bas de La Grande-Planche.

Assemblée communale du 12 décembre 2019 35

Cette mesure est nécessaire, car le collecteur qui prend en charge les eaux claires des quartiers du Trepalley, de Beauregard et du village arrive dans la nouvelle chambre créée lors de la réfection de la route de Frontin.


 **Ruisseau des Arbagnys - mise à ciel ouvert**



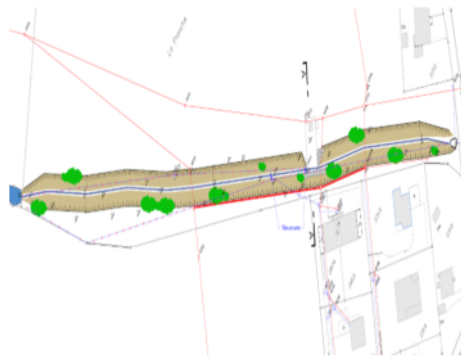
Cette mesure est nécessaire, car le collecteur qui prend en charge les eaux claires des quartiers du Trepalley, de Beauregard et du village arrive dans la nouvelle chambre créée lors de la réfection de la route de Frontin.

Assemblée communale du 12 décembre 2019 36

Depuis cette chambre l'eau s'écoule dans une ancienne conduite d'un dimensionnement trop petit. Lors d'étude d'avant-projet avec le bureau d'ingénieur SEGC, nous avons étudié plusieurs variantes possibles pour résoudre ces problèmes d'écoulement. La réfection de la canalisation actuelle par un dimensionnement plus grand, nous a été refusée par le Service de l'environnement, section lacs et cours d'eau. La seule variante acceptée par le Service est une remise à ciel ouvert du ruisseau des Arbagnys. Dès lors, le conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieur SD à Fribourg pour réaliser ce projet d'ouvrage.



Ruisseau des Arbagnys - mise à ciel ouvert



Les canalisations des eaux usées qui croisent de manière conflictuelle le tracé du ruisseau remis à ciel ouvert seront démolies et évacuées.


Il faudra poser un nouveau collecteur des eaux usées sur 120 mètres environ, parallèlement au ruisseau. Trois nouvelles chambres de visite seront nécessaires.

Assemblée communale du 12 décembre 2019 37

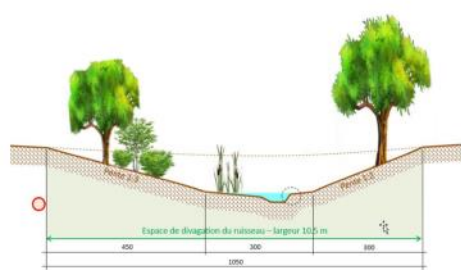
Le projet prend en compte les derniers travaux effectués sur le réseau des eaux claires et le fait que le bassin versant naturel des eaux de tout le village arrive dans ce secteur.

Les canalisations des eaux claires touchées dans la zone de terrassement seront démolies et évacuées. Celles qui sont hors emprise du terrassement seront reprises dans le nouveau ruisseau. Les canalisations des eaux usées qui croisent de manière conflictuelle le tracé du ruisseau remis à ciel ouvert seront démolies et évacuées. Il faudra poser un nouveau collecteur des eaux usées sur 120 mètres parallèlement au ruisseau. Trois nouvelles chambres de visite seront nécessaires.

Le profil en travers du futur ruisseau prendrait la forme suivante, avec un lit du ruisseau allant de 1 à 3m de largeur et un espace des talus de 3.5m de chaque côté la largeur totale avec les berges et les accotements sera de 10m.



Ruisseau des Arbagnys - mise à ciel ouvert




Le profil en travers du futur ruisseau prendrait la forme suivante.

Espace de divagation du ruisseau, largeur 10,5 m.

Assemblée communale du 12 décembre 2019 38

Nous allons également profiter des travaux pour entretenir le ruisseau déjà à ciel ouvert dans le secteur de la Grande-Planche pour élaguer les arbres en berge et entretenir le cours d'eau existant.

Je vous présente le coût de l'investissement qui vous est proposé :




Ruisseau des Arbagnys - mise à ciel ouvert

Coût de l'investissement

Installation de chantier	Fr. 13'000.—
Travaux en régie	Fr. 10'000.—
Coupe de bois et défrichement	Fr. 25'000.—
Drainage	Fr. 5'000.—
Fouille et terrassement	Fr. 170'000.—
Canalisations et évacuation des eaux	Fr. 35'000.—
Divers et imprévus	Fr. 35'000.—
Honoraires d'ingénieur et géomètre	Fr. 32'000.—
TVA	Fr. 25'000.—
Investissement total TTC	Fr. 350'000.—

Assemblée communale du 12 décembre 2019 39

Nous avons reçu la confirmation par le Service des lacs et cours d'eau qu'une subvention de 72% (37% le canton et 35% la Confédération) nous était accordée pour la réalisation de la mise à ciel ouvert du ruisseau des Arbagnys.



Ruisseau des Arbagnys mise à ciel ouvert

Financement

Investissement total	Fr. 350'000.—
Subventions cantonales et fédérales	- Fr. 252'000.—
Solde à financer	<u>Fr. 98'000.—</u>
Intérêts 2 %	Fr. 1'960.—
Amortissement 4 %	Fr. 3'920.—
Total des charges – 1^{ère} année	<u>Fr. 5'880.—</u>

Cet investissement sera financé par **crédit bancaire**.

Assemblée communale du 12 décembre 2019 40

M. Vincent Guillet remercie M. Bapst pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



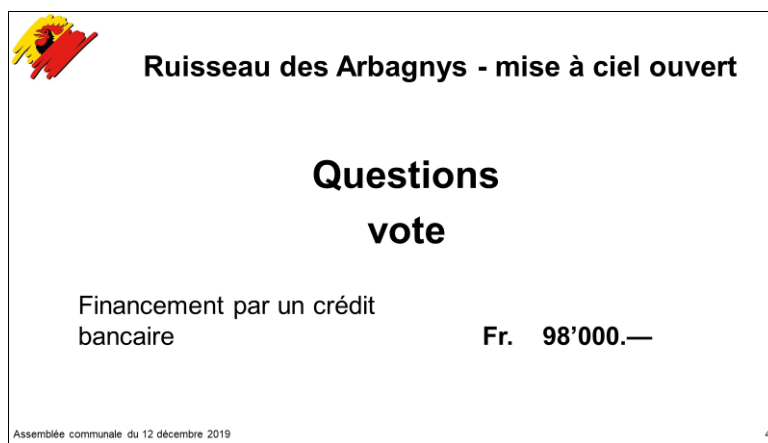
Rapport de la Commission financière

*L'investissement net de CHF 98'000.- prévu pour la mise à ciel ouvert du ruisseau des Arbagnys sera financé par emprunt bancaire. Cet investissement est au bénéfice de subventions cantonales et fédérales. La charge annuelle de CHF 5'880.- est supportable pour notre commune.
La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.*

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière.

La parole est à l'assemblée.

Avez-vous des questions concernant l'investissement pour la mise à ciel ouvert du Ruisseau des Arbagnys ?

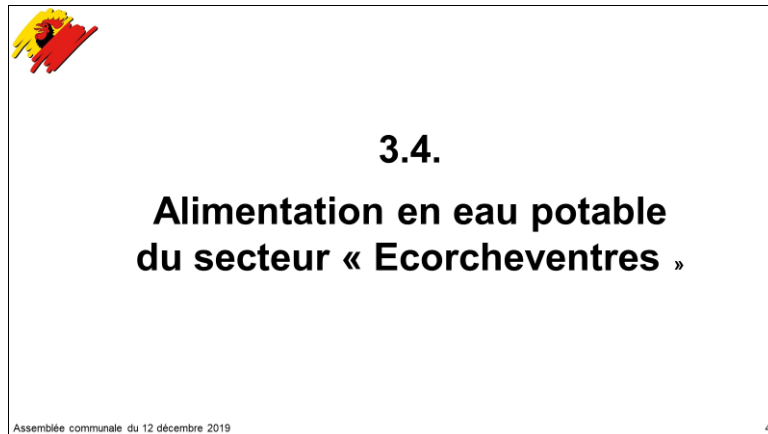


Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandé, M. Guillet passe au vote.

Vote : **L'investissement pour la mise à ciel ouvert du Ruisseau des Arbagnys pour un montant de 98'000 francs, financé par un crédit bancaire est accepté à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.



3.4. Alimentation en eau potable secteur des Ecorcheventres

M. Vincent Guillet passe au point 3.4. de l'ordre du jour, alimentation en eau potable – secteur des Ecorcheventres. Pour la présentation de ce point, il passe la parole à Monsieur Michel Bapst, responsable du dicastère de l'eau.

Présentation


Mesdames et Messieurs,

Le secteur des Ecorcheventres est actuellement alimenté en eau potable par une déviation sur le collecteur qui descend de nos sources. L'eau passe dans une installation de traitement UV de puissance insuffisante. Cette station de traitement de 250 joules par m² ne répond plus à la norme en vigueur qui est de 400 joules par m². L'installation de traitement UV des Ecorcheventres traite l'eau qui alimente le stand de tir, ainsi qu'une ferme et une habitation situées à proximité de celui-ci.



Ce traitement est vétuste et présente les non-conformités suivantes :


- pas de turbidimètre,
- pas de système de mise en décharge de l'eau,
- pas d'alimentation alternative, en cas de mise en décharge de l'eau
- pas de système de limitation du débit, ou encore pas de système d'alarme en cas de panne.


 **Alimentation en eau potable du secteur
« Ecorcheventres »**

- pas de turbidimètre
- pas de système de mise en décharge de l'eau
- pas d'alimentation alternative
- pas de système de limitation du débit
- pas de système d'alarme en cas de panne

Assemblée communale du 12 décembre 2019 45

Selon le rapport de notre Plan des Infrastructures de l'eau potable et en lien avec les différentes inspections du service alimentaire cantonal, nous devons réaliser un assainissement complet de l'installation de traitement UV de l'eau des Ecorcheventres.

 **Alimentation en eau potable du secteur
« Ecorcheventres »**





Selon le rapport de notre PIEP (Plan des Infrastructures d'eau potable), nous devons réaliser un assainissement complet de l'installation de traitement UV des Ecorcheventres pour répondre aux normes en vigueur.

Assemblée communale du 12 décembre 2019 46

Le Conseil communal, en collaboration avec le bureau d'ingénieur Ribi, vous propose cet investissement.

Nous allons installer une nouvelle conduite d'eau potable au Pratzey, après la station de traitement de la Toffeyres, jusqu'à la maison de Monsieur Pascal Sciboz, Chemin de la Scierie 70.


 **Alimentation en eau potable du secteur
« Ecorcheventres »**




La prise d'eau se ferait à côté de la scierie Yerly Bois SA, l'eau serait mise en pression par pompage en amont vers le stand de tir 300m, et alimentera également la maison située Chemin de la Scierie 70.

Assemblée communale du 12 décembre 2019 47

La prise d'eau se ferait à côté de la scierie Yerly Bois SA, l'eau serait mise en pression par pompage en amont vers le stand de tir 300 m., et alimentera également la maison de Monsieur Pascal Sciboz. Ainsi avec cette solution, l'eau potable de notre réseau serait également présente au stand de tir communal, pour la salle qui est louée pour des manifestations privées et publiques.

 Alimentation en eau potable du secteur « Ecorcheventres »	
Coût de l'investissement	
Génie civil, creuse	Fr. 40'000.—
Conduite et raccordement	Fr. 75'000.—
Installation sanitaire	Fr. 30'000.—
Installation électrique	Fr. 20'000.—
Pompage et gestion	Fr. 20'000.—
Carrelage, serrurerie, étanchéité	Fr. 10'000.—
Divers et imprévus	Fr. 15'000.—
Honoraires et frais	Fr. 40'000.—
Géomètre et frais administratifs	Fr. 10'000.—
Investissement total TTC	Fr. 260'000.—

Assemblée communale du 12 décembre 2019 48

 Alimentation en eau potable du secteur « Ecorcheventres »	
Financement	
Le coût de de l'investissement de 260'000 francs est financé par un prélèvement sur la réserve de l'eau potable.	

Assemblée communale du 12 décembre 2019 49

Le coût de l'investissement de 260'000 francs est financé par un prélèvement sur la réserve de l'eau potable.

Ainsi, aucun montant d'amortissement ou d'intérêt ne doit être prévu.

Je vous remercie pour votre attention

M. Vincent Guillet remercie M. Bapst pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



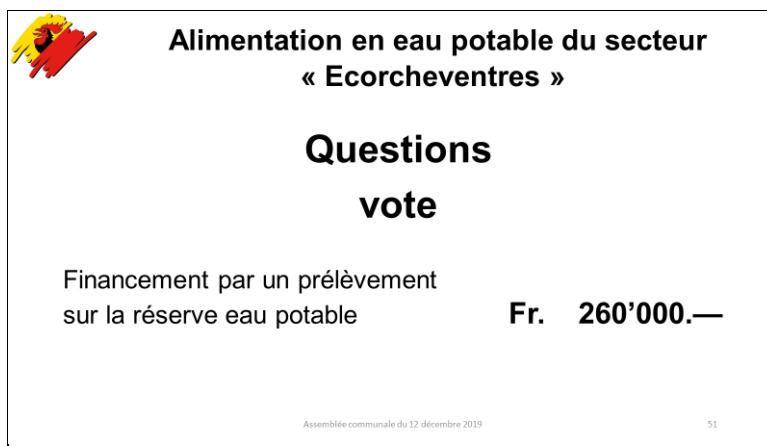
Rapport de la Commission financière

*L'investissement net de CHF 260'000.- pour l'alimentation en eau potable du secteur « Ecorcheventres » sera financé par un prélèvement sur la réserve de l'eau potable.
La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.*

Je remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.

Avez-vous des questions concernant l'alimentation en eau potable du secteur « Ecorcheventres » ?

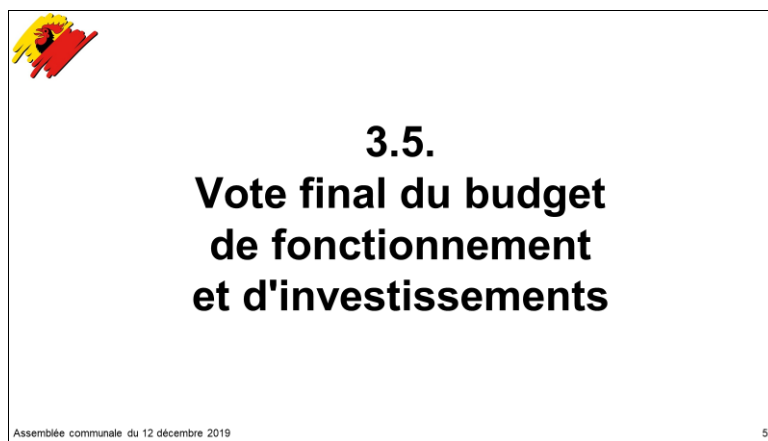


Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandé, M. Guillet passe au vote.

Vote : **L'investissement pour l'alimentation en eau potable du secteur Ecorcheventres, pour un montant de 260'000 francs, prélevé sur la réserve eau potable, est accepté à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.



3.5. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

M. Vincent Guillet passe au point 3.5 de l'ordre du jour, vote final du budget de fonctionnement et d'investissements 2020.

Il rappelle que la Commission financière préavis favorablement ces deux budgets.

Budget de fonctionnement

Total des charges	Fr. 6'772'295.—
Total des produits	<u>Fr. 6'777'690.—</u>
Excédent de produits	Fr. 5'395.—

Assemblée communale du 12 décembre 2019 53

Vote : Le budget de fonctionnement 2020 est accepté à l'unanimité.



Budget d'investissements

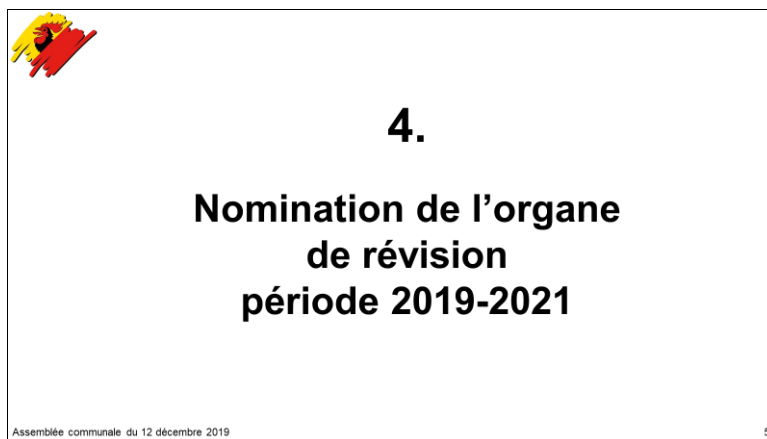
Total des charges	Fr. 2'277'000.—
Total des produits	<u>Fr. 1'129'380.—</u>
Excédent de charges	Fr. 1'147'620.—

Assemblée communale du 12 décembre 2019

54

Vote : Le budget d'investissements 2020 est accepté à l'unanimité.

M. Vincent Guillet remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ces budgets et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.



4. Nomination de l'organe de révision – période 2019-2021

M. Vincent Guillet passe au point 4 de l'ordre du jour, nomination de l'organe de révision pour la période 2019-2021.

Pour la présentation de ce point, il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière.

Présentation

Le mandat de révision attribué à la Fiduciaire Jordan SA pour 3 ans arrive à échéance. La Fiduciaire, qui a récemment changé sa raison sociale en Gefid Conseils SA, nous a fait part de son intérêt à prolonger son mandat pour une nouvelle période de 3 ans.



Lors de sa séance du 18 novembre 2019, la Commission Financière a évalué l'offre reçue qui est dans la continuité. Durant ses 3 dernières années, la fiduciaire a démontré qu'elle avait les qualifications requises et l'indépendance nécessaire à la réalisation de cette mission. Son mandat a été réalisé à l'entière satisfaction de tous les partenaires.


Pour ces raisons, la Commission Financière vous propose de désigner la Fiduciaire Gefid Conseils SA comme organe de révision pour 3 années supplémentaires, soit pour les comptes

2019 à 2021. Un mandat supplémentaire ne pourra plus être attribué car la durée maximale de 6 ans définie dans la loi aura été atteinte.

Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues de la Commission Financière, Mme Jacqueline Perler, MM Julien Bianchi, Raphaël Roulin et Jean-Paul Sallin pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.

M. Guillet remercie M. Probst pour sa présentation

La parole est à l'assemblée.



**Nomination de l'organe de révision : période
2019-2021**

Questions

vote

Assemblée communale du 12 décembre 2019 57

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandé, M. Guillet passe au vote.

Vote : **La fiduciaire Gefid Conseils SA à Marly est nommée en qualité d'organe de révision pour la période 2019-2021 à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.



5. Règlement sur le droit de cité communal

M. Vincent Guillet passe au point 5 de l'ordre du jour, le règlement sur le droit de cité communal. Comme annoncé lors de la convocation à l'assemblée, le règlement ne sera pas lu car il était en consultation à l'administration communale et disponible sur le site internet de la commune.

Présentation

La Commune de Treyvaux s'est dotée d'un règlement du droit de cité communal lors de l'assemblée communale du 14 avril 2011, basé sur la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois.

Depuis le 1er janvier 2018, de nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales sur la nationalité et le droit de cité fribourgeois sont entrées en vigueur. Il s'agit de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité (LN) et son ordonnance d'exécution (OLN), ainsi que de la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité (LDCF) et son règlement d'exécution (RDCF). Ces nouvelles dispositions concernent tous les dossiers de naturalisation déposés après le 1er janvier 2018.

Si ces modifications entraînent bien quelques changements dans les critères d'octroi de la nationalité suisse et du droit de cité fribourgeois (telle que l'obligation de parler une langue nationale, ou de posséder un permis C), le rôle de la Commune et de la Commission des naturalisations change très peu. Cette dernière est toujours compétente pour évaluer l'intégration générale du candidat et rendre un préavis à l'attention du Conseil communal qui rend la décision formelle d'octroi ou de refus du droit de cité communal.

La modification qui vous est soumise est dès lors en grande partie formelle. Il s'agit de mettre à jour les références juridiques cantonales et fédérales. Seule une modification importante en termes de procédure concerne la possibilité qu'à la Commission des naturalisations de renoncer à entendre le candidat, s'il estime avoir les éléments suffisants pour se prononcer sur la base du dossier, très complet, que le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) lui transmet.



Règlement sur le droit de cité communal

Art. 6 b) *Préavis de la Commission communale des naturalisations*

- ¹ Préalablement à la décision du Conseil communal, la Commission des naturalisations examine les dossiers et entend en principe les requérants. Elle peut renoncer à entendre toute personne requérante dont le dossier relève une intégration parfaitement aboutie.*
- ³ Au terme de l'audition ou de l'examen du dossier, la Commission transmet son préavis au Conseil communal ainsi que le cas échéant le procès-verbal de l'audition, qui font partie intégrante du dossier.*

Assemblée communale du 12 décembre 2019

60



Règlement sur le droit de cité communal

Art. 8 d) *Retour du dossier au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil*

- ¹ Le dossier est retourné au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, au plus tard dès l'entrée en force de la décision communale.*
- ² La commune joint à son envoi la décision communale, le procès-verbal de l'audition et le préavis de la Commission.*

Assemblée communale du 12 décembre 2019

61

La parole est à l'assemblée.



Règlement sur le droit de cité communal

Questions et vote concernant le règlement sur le droit de cité communal

Assemblée communale du 12 décembre 2019

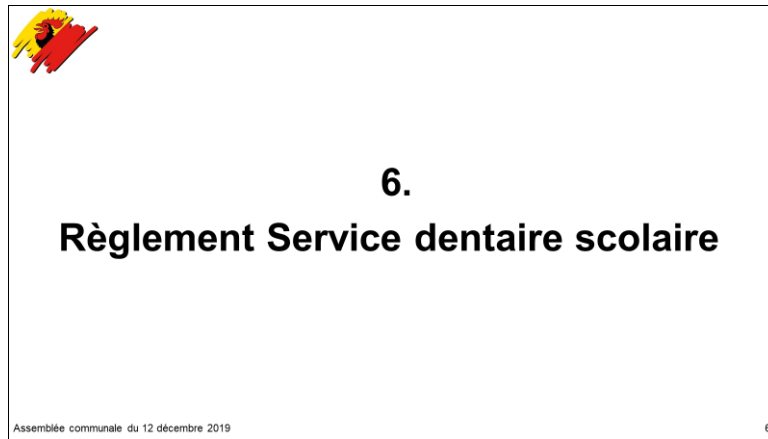
62

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandé, M. Guillet passe au vote.

Vote : **Le règlement sur le droit de cité communal est accepté à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.



6. Règlement Service dentaire scolaire

M. Vincent Guillet passe au point 6 de l'ordre du jour, le règlement sur le service dentaire scolaire. Comme annoncé lors de la convocation à l'assemblée, le règlement ne sera pas lu car il était en consultation à l'administration communale et disponible sur le site internet de la commune.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à Madame Sylviane Tinguely-Dousse, responsable du dicastère des écoles.

Présentation

Le règlement dentaire actuel de la commune de Treyvaux relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires a été approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales le 18 octobre 2011.



Par ailleurs, depuis le 1^{er} août 2016, la législation sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires a été remplacée par la législation sur la médecine dentaire scolaire.

Par conséquent, l'adoption d'un nouveau règlement est nécessaire.

Aucune modification majeure de l'ancien règlement n'est à relever, uniquement un changement de plusieurs termes ou dénominations.



L'article 4 précise que les traitements orthodontiques ne sont pas pris en charge par la commune comme l'article 1 al.3. de l'ancien règlement le prévoyait déjà.

En ce qui concerne le tableau « Barème de réduction », il reste identique à l'ancien règlement. Il n'y a donc aucune incidence financière à déplorer pour ce nouveau règlement tant du côté de la commune que du côté du contribuable.



Règlement Service dentaire scolaire

Art. 4 a été rajouté. Celui-ci mentionne que les traitements orthodontiques ne sont pas pris en charge par la commune.

Dans l'ancien règlement, les traitements orthodontiques étaient inclus dans l'article 1 et n'étaient pas pris en charge par la commune.

Le tableau « Barème de réduction » reste inchangé à l'ancien règlement.




Assemblée communale du 12 décembre 2019 66

Je vous remercie de votre attention

M. Vincent Guillet remercie Mme Tinguely pour sa présentation.

La parole est à l'assemblée.



Règlement Service dentaire scolaire

Questions et vote concernant le règlement sur le Service dentaire scolaire

Assemblée communale du 12 décembre 2019 67

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandé, M. Guillet passe au vote.

Vote : **Le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires est accepté à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.



7. Divers

Assemblée communale du 12 décembre 2019

68

7. Divers

M. Vincent Guillet passe au point 7 de l'ordre du jour.

Le Conseil n'a pas d'information dans les Divers et en a terminé avec ses présentations.

La parole est à l'assemblée.

Questions :

M. Thierry Chevalley revient sur sa dernière intervention en assemblée communale, demandant une réduction d'impôts. Il remercie le Conseil communal pour son analyse et sa proposition.

M. Gérald Roulin demande si le marquage des routes qui ont été refaites sera refait, notamment les présélections.

M. Vincent Guillet répond sur les routes cantonales, à l'intérieur des localités, il n'y a plus de ligne médiane qui seront refaites. Seuls les marquages des présélections des carrefours et un signal « Attention enfants » sera refait au printemps.

M. André Sciboz tient à remercier et à féliciter le Conseil pour la déchetterie. C'est quelque chose de beau. Il a juste une remarque au niveau de la circulation des véhicules. Il y a parfois des voitures qui bloquent l'accès à la zone des bennes, la première fois M. le Syndic et Mme la Conseillère ont fait la circulation mais il n'y a aujourd'hui plus personne. Il y a quelque chose à améliorer.

M. Vincent Guillet comprend la remarque. Il faut encore que les gens s'habituent. Il y aura un marquage qui sera fait une fois que le tapis de finition sera posé. On ne pouvait pas le faire avant l'hiver. Ce sera ainsi plus clair pour indiquer l'emplacement des voitures.

M. Marcel Biolley a remarqué que notre organe de révision a son mandat qui se termine en 2021. Est-ce qu'ensuite, il ne faudrait pas voir du côté de Belfaux... ?
(ndlr : propos de M. Biolley sur le ton de l'humour, compte tenu de faits d'actualité : fraude importante du boursier communal de Belfaux)

La parole n'est plus demandée.

M. Vincent Guillet reprend la parole.

L'année 2019 prend fin. Les festivités de cette fin d'année s'annoncent riches et variées. Cependant, elles ne doivent pas cacher les moments pénibles que chacun affronte avec sagesse et dignité. Ayons une pensée pour toutes les personnes dans la souffrance.

Je remercie l'ensemble du corps enseignant, le corps des sapeurs-pompiers du CSPi, les membres des commissions communales et toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin au bon fonctionnement des institutions communales.

Mes remerciements vont également à mes collègues du Conseil pour leur travail et leurs compétences, ainsi qu'à leurs familles qui les soutiennent moralement dans leurs tâches.

Je remercie les collaborateurs et collaboratrices auxiliaires de la commune. Qu'ils œuvrent à l'administration communale, à l'édilité à l'accueil extrascolaire, à la déchetterie ou encore à la conciergerie des écoles, ils font preuves de hautes compétences et d'une grande disponibilité pour le Conseil communal et la population.

Au nom du Conseil communal et en mon nom je vous souhaite de belles Fêtes de Noël et une Bonne et heureuse Année 2020. Qu'elle vous apporte santé et joie.

Bonne fin de soirée à tous et une bonne rentrée dans vos foyers.

L'assemblée est levée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Vincent Guillet

